

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1873

28 septembre 2009

### SOMMAIRE

Actimago Investholding S.à r.l. ....	89862	L.B. Engineering S.à.r.l. ....	89875
Adelie Investissements S.A. ....	89860	LeClair S.A. ....	89858
Altafinance S.A. ....	89892	LSREF Finance, S.à r.l. ....	89892
Aquarius Investholding S.à r.l. ....	89862	Metallum Holding S.A. ....	89898
Armurerie Raoul CLOOS Sàrl ....	89865	MS Digital Download S.à r.l. ....	89889
Blackburn International Luxembourg ....	89902	NBG Asset Management Luxembourg ...	89864
Bureau d'assurances ROYER et GILSON S.à r.l. ....	89864	NBG Asset Management Luxembourg ...	89865
Calliste S.A. ....	89865	New Super Selector S.à.r.l. ....	89860
Challenger Luxembourg Holding No. 2 S.à r.l. ....	89866	Océanie Investments S.A. ....	89868
Challenger Luxembourg Holding No. 2 S.à r.l. ....	89866	Office Park Leeds (Luxembourg) Holding S.A. ....	89879
Constructions Métalliques Arendt SA ....	89863	Otto Luxinvest S.à r.l. ....	89868
Constructio SA ....	89864	PALM-SCHWALL Luxembourg ....	89865
CTA S.A. ....	89892	Patron Capital Alpentherme S.à r.l. ....	89879
Cygnus Sàrl ....	89858	P.I.N. S.A. ....	89867
Delta Realestate S.A. ....	89867	Q.A.T. II Investments S.A. ....	89864
Design Concept S.A. ....	89888	Q.A.T. Investments S.A. ....	89867
Dinarobin Capital S.A. ....	89877	RCARRE S.A. ....	89866
EEC European Emissions Control S.à r.l. .....	89904	REO 2 Invest S.à r.l. ....	89858
Emporio International S.à r.l. ....	89861	REO Yarovche, S.à r.l. ....	89859
Euromet S.A. ....	89888	Royal City Travel S.à.r.l. ....	89876
Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l. ....	89879	Southern African Investments S.A. ....	89902
Hansakontor I S.A. ....	89860	Southern African Investments S.A. ....	89901
HOLCIM FINANCE (Luxembourg) S.A. .....	89859	Totalina Holding S.à r.l. ....	89861
Holcim US Finance S.à r.l. ....	89858	Tuvalu Holding S.A. ....	89901
Hugo Properties S.A. ....	89899	Waren S.A. ....	89861
ING (L) Renta Fund ....	89863	Wellness City Group S.A. ....	89868
I & S Coiffure S.à.r.l. ....	89878	Werkstatt S.à r.l. ....	89866
KOH-I-NOOR International SE ....	89888	WIKIO Luxembourg ....	89902
Laudamar S.A. ....	89898	Winning Funds ....	89862
		WK Holding S.A. ....	89859
		Zhermack International S.à r.l. ....	89867

**Holcim US Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 112.468.

## EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue ce 20 août 2009 que:

- Monsieur Marc Kleyr, demeurant professionnellement à L-2015 Luxembourg, rue A. Fisher 122 (Luxembourg)

Est démis de sa fonction de Gérant en date du 31 août 2009

- La nouvelle adresse de Monsieur Kranz est 20 Ahornstrasse à CH-8600 Duebendorf

Par ailleurs, il résulte du procès verbal de l'assemblée générale du 25 février 2009 que

- Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Parc d'activité Syrdall, BP 80, L-2017 Luxembourg

Est élue Commissaire au compte pour une durée de une année, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009113536/19.

(090136333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**REO 2 Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 141.756.

Il résulte d'une résolution des associés en date du 25.08.2009 que le siège de la société à responsabilité limitée REO 2 Invest S.à r.l. est transféré avec effet immédiat de L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck vers L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.08.2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009113535/15.

(090136712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**LeClair S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 67.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009113540/10.

(090136133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**Cycnus Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 104.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009113561/10.

(090136117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**REO Yarovche, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 133.644.

Il résulte d'une résolution des associés en date du 25.08.2009 que le siège de la société à responsabilité limitée REO Yarovche, S.à r.l. est transféré avec effet immédiat de L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck vers L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.08.2009.

G.T. Experts-Comptables Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009113562/15.

(090136660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**HOLCIM FINANCE (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 92.528.

---

**EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue ce 20 août 2009 que:

- Monsieur Marc Kleyr, demeurant professionnellement à L-2015 Luxembourg, rue A. Fisher 122 (Luxembourg)

Est démis de sa fonction de Directeur et ce à dater du 31 août 2009

- La nouvelle adresse de Monsieur Kranz est 20 Ahornstrasse à CH-8600 Duebendorf

Luxembourg, le 20 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009113563/15.

(090136329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2009.

---

**WK Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.246.

---

*Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung der Gesellschaft vom 27. November 2008*

Die Hauptversammlung beschließt einstimmig:

- die Abberufung von der Gesellschaft „Grant Thornton Luxembourg S.A.“ als Rechnungsprüfer mit Wirkung zum 27. November 2008.

- den Rücktritt von Herrn François Georges von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft anzunehmen mit Wirkung zum 27. November 2008.

- Herrn François Georges geboren am 20.03.1967 in Luxemburg, mit Geschäftsanschrift in 34a Bd. Grande-Duchesse Charlotte als Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) der Gesellschaft mit Wirkung zum 28. November 2008 zu ernennen. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.

- Herrn Peter Hamacher geboren am 22.06.1966 in Aachen, mit Privatanschrift in L-1258 Luxembourg, 5 Rue Jean-Pierre Brasseur als Verwaltungsratsmitglied zu ernennen mit Wirkung zum 27. November 2008. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Juni 2009.

WK HOLDING S.A.

Edouard Georges / Peter Hamacher

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009116859/24.

(090140342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Hansakontor I S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 140.218.

*Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung der Gesellschaft vom 28. November 2008*

Die Hauptversammlung beschließt einstimmig:

- die Abberufung von der Gesellschaft "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable" als Rechnungsprüfer mit Wirkung zum 28. November 2008.

- den Rücktritt von Herrn François Georges von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft anzunehmen mit Wirkung zum 27. November 2008.

- Herrn François Georges geboren am 20.03.1967 in Luxemburg, mit Geschäftsanschrift in 34a Bd. Grande-Duchesse Charlotte als Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) der Gesellschaft mit Wirkung zum 28. November 2008 zu ernennen. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.

- Herrn Peter Hamacher geboren am 22.06.1966 in Aachen, mit Privatanschrift in L-1258 Luxemburg, 5 Rue Jean-Pierre Basseur als Verwaltungsratsmitglied zu ernennen mit Wirkung zum 28. November 2008. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Juni 2009.

HANSAKONTOR I S.A.

Peter Hamacher / Edouard Georges

*Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied*

Référence de publication: 2009116862/24.

(090140339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Adelie Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 67.020.

*Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008.*

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1<sup>er</sup> août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009116817/15.

(090140102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**New Super Selector S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 193.200,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 129.100.

EXTRAIT

Le gérant de la Société, Monsieur Gavin John Farrell a changé de domicile. A présent, il réside à St. Briocq, rue de St. Briocq, St. Peters, Guernesey GY7 9DX.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl

*Domiciliataire*

Signatures

Référence de publication: 2009117255/15.

(090140995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2009.

---

**Waren S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 134.248.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Hauptversammlung der Gesellschaft vom 27. November 2008*

Die Hauptversammlung beschließt einstimmig:

- die Abberufung von der Gesellschaft „Grant Thornton Luxembourg S.A.“ als Rechnungsprüfer mit Wirkung zum 27. November 2008.

- den Rücktritt von Herrn François Georges von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft anzunehmen mit Wirkung zum 26. November 2008.

- Herrn François Georges geboren am 20.03.1967 in Luxemburg, mit Geschäftsanschrift in 34a Bd. Grande-Duchesse Charlotte als Rechnungsprüfer (commissaire aux comptes) der Gesellschaft mit Wirkung zum 27. November 2008 zu ernennen. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.

- Herrn Peter Hamacher geboren am 22.06.1966 in Aachen, mit Privatanschrift in L-1258 Luxembourg, 5 Rue Jean-Pierre Brasseur als Verwaltungsratsmitglied zu ernennen mit Wirkung zum 27. November 2008. Sein Mandat läuft bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2009.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 22. Juni 2009.

WAREN S.A.

Peter Hamacher / Edouard Georges

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2009116857/24.

(090140345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Emporio International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 118.589.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009116644/15.

(090140047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Totalina Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 100.405.

—  
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

International Tax Planners

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG

60, Grand-Rue / Niveau 2

Signature

Référence de publication: 2009116645/15.

(090140046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Aquarius Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 87.949.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.  
International Tax Planners  
P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG  
60, Grand-Rue / Niveau 2  
Signature

Référence de publication: 2009116646/15.

(090140045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Actimago Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 100.382.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.  
International Tax Planners  
P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG  
60, Grand-Rue / Niveau 2  
Signature

Référence de publication: 2009116643/15.

(090140050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Winning Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 78.249.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 14 mai 2009 à Luxembourg*

*Conseil d'Administration.*

Confirmation du mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Monsieur Cédric Roland-Gosselin, 48 route d'Esch L-2965 Luxembourg,
- Monsieur Philippe Gusbin, 1 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Paul Suttor, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg
- Monsieur Georges Wolff, 48 route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

*Réviseur d'Entreprises*

Reconduction du mandat de la société Ernst & Young, 7 parc d'activité Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Par délégation  
ING Investment Management Luxembourg S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009116698/24.

(090139986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**ING (L) Renta Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.732.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juillet 2009*

*Conseil d'Administration.*

- Non-renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bruno Springael.
- Ratification de la cooptation avec effet au 12 janvier 2009 de Monsieur David Eckert, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

*Nomination des administrateurs suivants:*

- Monsieur David Eckert, Chief Operating Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jan Straatman, Chief Investment Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Maurice Hannon, Head of Legal, ING Investment Management Luxembourg, 3 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

*Confirmation du mandat des administrateurs suivants:*

- Monsieur Michel Van Elk, Director and Head of Marketing and Sales, ING Investment Management (Europe) bv, The Hague, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Madame Maaïke van Meer, Head of Legal Services, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands
- Monsieur Jonathan Attack, Chief Financial and Risk Officer, ING Investment Management (Europe) bv, 15 Prinses Beatrixlaan, 2595 AK The Hague, The Netherlands

Les mandats des administrateurs sont accordés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos en 2012.

*Réviseur*

Reconduction de mandat de la société Ernst & Young, 7 parc d'activités Syrdall à L-5365 Munsbach pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

*Par délégation*

Référence de publication: 2009116699/36.

(090140002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

---

**Constructions Métalliques Arendt SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 37.987.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire  
tenue au siège de Lear S.A., en date du 31 août 2009 à 15.00 heures*

L'assemblée des actionnaires décide, après avoir délibéré, à l'unanimité ce qui suit:

- 1) Révocation avec effet immédiat de l'administrateur Franck ARENDT
- 2) Nomination jusqu'à l'assemblée générale à tenir en l'an 2015 comme nouvel administrateur de Madame Josée ARENDT, née à Malmédy le 02/01/1964, demeurant à Maison 38, L-9956 Hachiville.
- 3) Reconduction des mandats des administrateurs Jean ARENDT et Alex ARENDT jusqu'à l'assemblée générale à tenir en l'an 2015

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009114951/18.

(090138032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**Constructio SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 61, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 123.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.  
CENTRE KENNEDY  
53, avenue J.F. Kennedy  
L-9053 ETTTELBRUCK  
Signature

Référence de publication: 2009114952/14.

(090138021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**Q.A.T. II Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.  
R.C.S. Luxembourg B 116.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.  
CENTRE KENNEDY  
53, avenue J.F. Kennedy  
L-9053 ETTTELBRUCK  
Signature

Référence de publication: 2009114953/14.

(090138012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**Bureau d'assurances ROYER et GILSON S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7501 Mersch, 11, rue Comte d'Autel.  
R.C.S. Luxembourg B 97.518.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.  
CENTRE KENNEDY  
53, avenue J.F. Kennedy  
L-9053 ETTTELBRUCK  
Signature

Référence de publication: 2009114954/14.

(090137998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**NBG Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 81.459.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55712 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009114936/12.

(090138262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---



**ARC Sàrl, Armurerie Raoul CLOOS Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Berschbach, 6, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009114957/14.

(090137992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**PALM-SCHWALL Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 59, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009114955/14.

(090138009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**Calliste S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9240 Diekirch, 44, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009114960/14.

(090137997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**NBG Asset Management Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.459.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 55711 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Le notaire

Référence de publication: 2009114937/12.

(090138250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**Werkstatt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 132.605.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 56036 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER  
Notaire

Référence de publication: 2009114935/12.

(090138329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**Challenger Luxembourg Holding No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 124.889.

Le bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.

Challenger Luxembourg Holding No. 2 S.à r.l.  
Robert van't Hoeft  
Gérant

Référence de publication: 2009114914/14.

(090137934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**Challenger Luxembourg Holding No. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 124.889.

Le bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2009.

Challenger Luxembourg Holding No. 2 S.à r.l.  
Robert van't Hoeft  
Gérant

Référence de publication: 2009114912/14.

(090137929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**RCARRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 83, rue Pafebruch.  
R.C.S. Luxembourg B 81.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.  
CENTRE KENNEDY  
53, avenue J.F. Kennedy  
L-9053 ETTTELBRUCK  
Signature

Référence de publication: 2009114959/14.

(090137996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**Q.A.T. Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009114958/14.

(090137995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

**P.I.N. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 64.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008, régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.I.N. S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009114963/14.

(090138215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

**Delta Realestate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6661 Born, 23, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 142.277.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 26 août 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009114964/12.

(090138044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

**Zhermack International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.434.

Les comptes annuels au 30.06.2008, régulièrement approuvés, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009114965/14.

(090138216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

**Wellness City Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs.  
R.C.S. Luxembourg B 147.887.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 6 août 2009*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "WELLNESS CITY GROUP S.A.", tenue au siège social de la société en date du 6 août 2009:

*Première résolution*

L'actionnaire unique accepte la démission de Monsieur Georges RECULE, demeurant à L-9570 Wiltz, 11, rue des Tondeurs, de sa fonction de commissaire aux comptes.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes en la personne de Monsieur Claude Clredin, né à Rocourt le 16 novembre 1957, demeurant à Liège, Quai Godefroid Kurth, 83, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Fait à Wiltz, le 13 août 2009.

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2009114966/20.

(090138092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**Otto Luxinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 82.931.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FBK

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER

45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009114967/13.

(090138025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.

---

**Océanie Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 147.908.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, On the twentieth of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The public limited company United International Management S.A., with registered office in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

duly represented by its delegated director Mr. Jean FELL, chartered accountant, residing professionally in L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Such appearing party has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited company:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a public limited company (société anonyme) under the name of OCEANIE INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into one thousand five hundred and fifty (1,550) class A shares and one thousand five hundred and fifty (1,550) class B shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer form, in any denomination and payable in any currency or currencies. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

## **Title III. - Management**

**Art. 6.** The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be re-elected for consecutive terms of office.

In case the company is incorporated by a sole shareholder, or if, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, video conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in the city of Luxembourg at the place specified in the convening notices on the fourth Friday of June at 11.00 a.m..

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

## **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

## **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

## **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

### *Transitory provisions*

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2009.

The first annual meeting will be held in 2010.

### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, the party appearing, duly represented, declares to subscribe all the one thousand five hundred and fifty (1,550) class A shares and one thousand five hundred and fifty (1,550) class B.

All the three thousand one hundred (3,100) shares have been fully paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately nine hundred and seventy-five Euro.

### *Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following persons are appointed as directors:

- Mr. Cornelius BECHTEL, born in Emmerich (Germany), on the 11<sup>th</sup> of March 1963, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich;

- Mrs Valerie FISSON, born in Aye (Belgium), on the 11<sup>th</sup> of November 1975, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich;

- Mr. Sinan SAR, born in Luxembourg, on the 5 of June 1980, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich;

3. Has been appointed as statutory auditor:

The private limited company Kohnen & Associés S.à r.l., with its registered office in L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde, R.C.S Luxembourg number B114190.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.

5. The registered office of the company is established at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société à responsabilité limitée United International Management S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

ici dûment représentée par son administrateur-délégué Monsieur Jean FELL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme.

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de OCEANIE INVESTMENTS S.A..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la Ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

#### **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille cinq cent cinquante (1.550) actions de classe A et mille cinq cent cinquante (1.550) actions de classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions fait l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligatoires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque



monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsque la société est constituée par un associé unique, ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en œuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le quatrième vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

##### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante dûment représentée déclare souscrire toutes les mille cinq cent cinquante (1.550) actions de classe A et mille cinq cent cinquante (1.550) actions de classe B.

Toutes les trois mille cent (3.100) actions ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, a été évalué à environ neuf cent soixante-quinze Euros.

*Décisions de l'associée unique*

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Monsieur Cornelius BECHTEL, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1963, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich;

- Madame Valérie FISSON, née à Aye (Belgique), le 11 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich;

- Monsieur Sinan SAR, né à Luxembourg, le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l., avec son siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adelaïde, R.C.S Luxembourg numéro B114190.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2015.

5. Le siège social de la société est établi à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: FELL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2009. Relation GRE/2009/3079. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 2 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009115297/364.

(090138912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**L.B. Engineering S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1726 Luxembourg, 70, rue Pierre Hentges.

R.C.S. Luxembourg B 78.394.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

Monsieur Gérard DELFEL, créateur en éclairage artificiel et naturel, né à Luxembourg, le 15 mars 1967, demeurant à L-1232 Howald, 107, rue Ernest Beres.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé (l'Associé Unique) de la société à responsabilité limitée "L.B. ENGINEERING S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78394, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 281 du 19 avril 2001,

dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date 27 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 307 du 21 mars 2003, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 447 du 13 mai 2005,

et qu'il a pris la résolution suivante:

*Résolution*

L'Associé Unique déclare que le siège social, actuellement encore inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés comme mentionné ci-avant, a été néanmoins transféré, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2006, à L-1726 Luxembourg, 70, rue Pierre Hentges.

Les administrations ainsi que tous autres organismes ont été informés de cette décision de transfert du siège social. Toutefois la démarche officielle en vue de rendre publique cette décision moyennant un acte notarié et afin de modifier l'article afférent des statuts a été omise.

Par les présentes, l'Associé déclare expressément ratifier le transfert du siège social et décide de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5. (Première phrase).** Le siège social se trouve à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)."

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DELFEL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 31 août 2009. Relation GRE/2009/3072. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 3 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009115286/43.

(090138894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**Royal City Travel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.489.

L'an deux mille neuf, le dix août.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "ROYAL CITY TRAVEL S.à r.l." avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 28 octobre 1993, publié au Mémorial C numéro 608 du 27 décembre 1993, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 45489.

L'assemblée est composée de:

1. Madame Marie-Rose KYCENKO, commerçante, née à Luxembourg le 16 février 1962, demeurant à L-8611 Platen, 1B, rue du Pont;

2. Monsieur Claude GANSEN, infirmier, né à Luxembourg le 18 janvier 1961, demeurant à L-8611 Platen, 1B, rue du Pont.

Lesquels comparants déclarent agir en tant que seuls et uniques associés de la société prédésignée et requièrent le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit leurs résolutions, prises à l'unanimité et sur ordre du jour conforme.

*Première résolution.*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent mille (100 000) euros pour le porter de son montant actuel de cent douze mille cinq cents (112 500) euros à deux cent douze mille cinq cents (212 500) euros par la création de quatre mille (4000) parts nouvelles de vingt-cinq (25) euros chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes.

Et de suite, les parts sociales nouvellement créées ont été souscrites et libérées intégralement par Madame Marie-Rose KYCENKO, préqualifié, par un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent mille (100 000) euros se trouve dès-à-présent à libre disposition de la société.

*Deuxième résolution.*

Suite à la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent douze mille cinq cents (212 500) euros représenté par huit mille cinq cents (8 500) parts sociales de vingt-cinq (25) euros chacune.

Les parts sociales se répartissent comme suit:

1. Madame Marie-Rose KYCENKO, préqualifiée, sept mille six cent vingt-cinq parts sociales . . . . .	7625
2. Monsieur Claude GANSEN, préqualifié, huit cent soixante-quinze parts sociales . . . . .	875
TOTAL: quatre mille cinq cents parts sociales . . . . .	8500"

Dont acte, fait et passé à Diekirch, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kycenko, Gansen, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 18 août 2009. Relation: DIE/2009/8104. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la société sur papier libre, aux fins de la publication Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations.

Diekirch, le 2 septembre 2009.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2009115284/46.

(090138824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

### **Dinarobin Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 136.440.

L'an deux mille neuf, Le treize août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société de droit panaméen BASILIO CONSULTANTS S.A.. ayant son siège social à Panama-City, East 54<sup>th</sup> Street, Mossfon Building, République du Panama,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, avec adresse professionnelle à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est le seul actionnaire de la société anonyme DINAROBIN CAPITAL S.A., ayant son siège social à L-7415 Brouch, 41/A, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B136440, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 689 du 20 mars 2008.

Que la comparante a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de L-7415 Brouch, 41/A, route d'Arlon, à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède l'actionnaire unique décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prénommé a signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 2009. Relation GRE/2009/2959. Reçu soixante quinze euros 75 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 2 septembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009115288/40.

(090138931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**I & S Coiffure S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4810 Rodange, 65, rue du Clopp.

R.C.S. Luxembourg B 147.910.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Madame Thillot Isabelle, coiffeuse, née à Metz, le 22 juin 1962, demeurant F- 57310 Rurange lès Thionville, 8, Impasse Léon Blum.

2) Mademoiselle Dinis Machado Sandrina, coiffeuse, née à Pétange, le 28 juin 1979, demeurant L- 4810 Rodange, 65, rue du Clopp.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "I & S COIFFURE S.à.r.l."

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi sur le territoire de la Commune de Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérantes.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure, avec vente des articles de la branche et propres créations, le commerce de tous articles ne demandant pas d'autorisation spéciale, ainsi que l'exploitation d'un espace esthétique ainsi que toutes opérations financières, mobilières, et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société demandera les autorisations nécessaires à l'exploitation de l'espace esthétique.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

**Art. 4.** La société est constitué pour une durée indéterminée, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euro (12.400.-€), divisé en 100 parts sociales de cent vingt-quatre euro (124.-€) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 6.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée.

En tant que simple mandataire de la société, le gérant ne contracte en raison de sa fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles en peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'accord unanime de tous les associés.

**Art. 8.** Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.

**Art. 9.** La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.

**Art. 10.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Madame Thillot Isabelle, préqualifiée . . . . .	30 parts
2) Madame Dinis Machado Sandrina, préqualifiée . . . . .	70 parts
Total: . . . . .	100 parts

La somme de douze mille quatre cents euro (12.400.-€), se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement

89879

*Frais*

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille cent vingt cinq euro (1.125.-€).

*Réunion des associés*

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommées gérantes:

- gérante technique: Madame Thillot Isabelle; préqualifiée
- gérante administrative: Mademoiselle Dinis Machado Sandrina; préqualifiée

2. La société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérante jusqu'à concurrence de 2.500.- € et au delà de cette somme la signature conjointe des deux gérantes est requise.

3. Le siège social de la société est fixé à L- 4810 Rodange 65, Rue du Clopp.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: THILLOT, DINIS MACHADO, D'HUART

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 26 août 2009. Relation: EAC/2009/10291. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 28 août 2009.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2009115299/68.

(090138929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**Fairacre Properties (Lux) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 110.860.

Les comptes annuels au 31/12/07 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115266/11.

(090138528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**Patron Capital Alpentherme S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 82.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PATRON CAPITAL ALPENTHERME S.à r.l.*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009115268/13.

(090138530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**Office Park Leeds (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 147.898.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

appears:

"CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.", a company existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

duly represented by Mr Tomas GONZALEZ-RUBIO, Assistant Vice President of CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., residing professionally at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, and Mr Daniel BREGER, Mandatory of CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., residing professionally at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, authorised to sign jointly on behalf of said company.

Such party, represented as stated here above, has requested the notary to draw up the following bylaws (the "Articles") of a "société anonyme" which it declares to incorporate.

#### **Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the present Articles and by the amended law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law").

**Art. 2.** The Company's name is "Office Park Leeds (Luxembourg) Holding SA."

**Art. 3.** The purpose of the Company is to carry out all the transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

The Company may also hold, directly or indirectly (through branches or subsidiaries), a completed built real estate and or real estate in construction process, in Luxembourg or abroad.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders.

#### **Capital - Shares**

**Art. 7.** The Company's capital is set at thirty thousand Pounds Sterling (30,000.- GBP), represented by three hundred (300) shares without indication of nominal value.

The amount of the share capital of the Company may be increased by contribution in cash or in kind or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions required for amendment of articles.

**Art. 8.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 9.** The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.



**Art. 10.** The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

### **Management - Supervision**

**Art. 11.** The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may remove them at any time. If and as long as the Company has only one (1) shareholder, the board of directors may comprise one (1) member only. The directors shall be re-eligible.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors, may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The term of the office of the directors and their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may from time to time sub-delegate its power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company. The delegation in favour of a member of the board of directors is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

**Art. 13.** The board of directors shall appoint from among its members a chairman. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by 1 (one) director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 10 (ten) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time, place and agenda of the meeting.

Notice can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

The majority of directors present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

Any and all directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, visioconference, allowing their identification, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors present or represented.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunications media. A written resolution can be formulated in one document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors. The resolutions adopted by the single director shall be documented in writing and signed by the single director.

The Company will be bound by the signature of the sole director or by the joint signatures of any two directors. With respect to matters which relate to the daily management of the business of the Company, the Company will also be bound by the joint signature of any two persons to whom the daily management of the business of the Company has been delegated.

### General meetings of shareholders

**Art. 14.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Decisions of the shareholders are taken by general meetings of the shareholders. One general meeting shall be held annually in Luxembourg on the second Monday of May, at 01.00 p.m. If such a day is a public holiday, the general meeting of shareholders shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

**Art. 15.** General meetings of shareholders are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing more than one fifth of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

All directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on 1 January of each year and closes on 31 December the same year.

**Art. 17.** Each year, with effect as of the 31 December, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the directors' and statutory auditors' (commissaire(s) aux comptes) debts towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

**Art. 18.** 15 (fifteen) days before the general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the board of directors, the report of the statutory auditor (s) and any document in accordance with article 73 of the Law.

### Supervision of the company

**Art. 19.** The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s), appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders, which may remove them at any time. The statutory auditor(s) shall be re-eligible.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders.

Where the thresholds of article 215 of the Law are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor(s) (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

### Dividend - Reserves

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### **Interim dividend**

**Art. 21.** The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

**Art. 23.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

#### **Applicable law**

**Art. 24.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on 31 December 2009 and the first annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg on the second Monday of May 2010 at 01:00 p.m..

#### *Payment - Contribution*

"CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.", prenamed, subscribes to the three hundred (300) shares of the Company and declares and acknowledges that the shares subscribed have been paid up to one hundred percent (100%) through a contribution in cash, so that the amount of thirty thousand Pounds Sterling (30'000.- GBP) is as from now available for the Company, as the proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand one hundred euro.

#### *Resolutions of the company's sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is set at one (1) and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one (1).
- 2) Is appointed as sole director:

Mr Thomas Schmuckli, Member of the Board of Directors of Credit Suisse Asset Management Funds AG, Zurich, born in Wettingen/Aargau (Switzerland), on 4th February 1963, residing at Oberer Chämletenweg 35a, CH-6333 Hünenberg See.

The sole director shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders, which will be held in May 2015.

- 3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):

"KPMG", a company having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B number 103 065.

4) The statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in May 2015.

- 5) The Company shall have its registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed the present deed together with the notary.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Comparaît:

"CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A.", société constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

dûment représentée par M. Tomas GONZALEZ-RUBIO, Assistant Vice President of CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., demeurant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, et par M. Daniel BREGER, Mandatory of CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A., demeurant professionnellement au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, habilités à engager ladite société par leur signature conjointe.

La partie comparante a requis le notaire de dresser acte constitutif (les "Statuts") d'une société anonyme qu'elle déclare constituer.

### Dénomination - Objet - Siège - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme (la "Société"), régie par les présents Statuts et par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

**Art. 2.** La dénomination de la Société est "Office Park Leeds (Luxembourg) Holding SA".

**Art. 3.** L'objet de la Société est d'effectuer toutes transactions ayant pour but directement ou indirectement la prise de participations dans toutes sortes d'entreprises sous n'importe quelle forme, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra aussi détenir, directement ou indirectement (à travers des succursales ou filiales), un bien immobilier complètement construit ou en voie de construction, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prise dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers intéressés par le conseil d'administration de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers de tout actionnaire ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni ne s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'actionnaires.

### Capital - Actions

**Art. 7.** Le capital social est fixé à trente mille livres sterling (30.000,- GBP), représenté par trois cents (300) actions sans indication de valeur nominale.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté par apport en numéraire ou en nature ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 8.** Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

**Art. 9.** Les actions sont librement cessibles.

Les actions sont uniquement sous la forme nominative. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et comprendra, au minimum, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, les cas échéant, leur cession et la date de leur cession. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

**Art. 10.** La Société pourra procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la Loi.

### Administration

**Art. 11.** La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut les révoquer à tout moment. Si et aussi longtemps que la Société ne comptera qu'un (1) actionnaire, le conseil d'administration pourra être composé d'un (1) seul membre.

Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour un autre motif, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation, un nouvel administrateur afin de combler cette vacance jusqu'à l'assemblée des actionnaires suivante conformément à la Loi.

La durée du mandat des administrateurs ainsi que leur éventuelle rémunération sont fixées par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi ou les Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui peut/peuvent ne pas être actionnaire(s) ou administrateur(s) de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, qui peut/peuvent ne pas être actionnaire(s) de la Société. La délégation en faveur d'un membre du conseil d'administration est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 12.** Un administrateur ne contracte à raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 13.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Ce dernier préside toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent et désigné à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil d'administration ou de l'exécution de toutes autres tâches spécifiées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation de 1 (un) administrateur.

Sauf urgence (dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion), une convocation à une réunion du conseil d'administration doit être adressée à chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date fixée pour cette réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Une convocation peut être adressée à chaque administrateur oralement, par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication émanant de chaque administrateur.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil d'administration.

La majorité des administrateurs présents en personne, par procuration ou par mandataire forme le quorum.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Tout administrateur peut assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, visioconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des administrateurs.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées par majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

En cas d'urgence, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit les mêmes effets qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui doit être signé par le président ou, le cas échéant, par son remplaçant, ou par deux administrateurs présents à la réunion du conseil. Les procurations resteront attachées au procès-verbal. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou deux administrateurs. Les résolutions adoptées par l'administrateur unique seront consignées par écrit et signées par l'administrateur unique.

La Société sera engagée par la signature de l'administrateur unique ou par la signature conjointe de deux administrateurs agissant conjointement. En ce qui concerne la gestion journalière des affaires de la Société, la Société sera également engagée par la signature conjointe de deux des personnes auxquelles la gestion journalière des affaires de la Société a été déléguée.

### **Assemblées générales des actionnaires**

**Art. 14.** Toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale est tenue chaque année à Luxembourg le second lundi du mois de mai à 13:00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, au jour et à l'heure fixés dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 15.** Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du cinquième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée par lettre recommandée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation est envoyée par lettre recommandée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être actionnaire.

Tous les administrateurs ont la possibilité d'être présents et de prendre la parole lors des assemblées générales des actionnaires.

L'assemblée générale délibère aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent.

### **Exercice social - Comptes annuels**

**Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 17.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, accompagné d'une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que, le cas échéant, les dettes des administrateurs et commissaires aux comptes envers la Société.

Dans le même temps le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes, qui sera transmis, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires qui doivent faire un rapport.

**Art. 18.** 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale des actionnaires, tout actionnaire peut prendre communication au siège social, du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport du conseil d'administration, du rapport du ou des commissaires et de tout document conformément à l'article 73 de la Loi.

#### **Surveillance de la société**

**Art. 19.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaire(s) (commissaire(s) aux comptes), qui peut/peuvent ne pas être actionnaire(s), nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut les révoquer à tout moment. Le(s) commissaire(s) est/sont rééligibles.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur éventuelle rémunération, sont fixées par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la Loi seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par l'assemblée générale des actionnaires parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

#### **Dividendes - Réserves**

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social émis, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer, au titre de dividendes, le solde du bénéfice net entre les actionnaires, proportionnellement à leurs actions, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

#### **Dividende intérimaire**

**Art. 21.** Le conseil d'administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social, en conformité avec la Loi.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** L'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, doit donner son accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux termes et conditions de celle-ci.

**Art. 23.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires proportionnellement à leur participation.

#### **Loi applicable**

**Art. 24.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009 et la première assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue à Luxembourg le second lundi du mois de mai 2010 à 13:00 heures.

#### *Souscription - Libération*

"CREDIT SUISSE REAL ESTATE FUND INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) HOLDING S.A." prénommée, souscrit à 300 (trois cents) actions de la Société, déclare et reconnaît que chacune des actions souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, jusqu'à concurrence de cent pour cent (100%), de sorte que la somme de trente mille livres sterling (30.000,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi que la preuve en a été valablement donnée au notaire soussigné.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros.

#### *Résolutions de l'associé unique de la société*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2) Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

M. Thomas Schmuckli, Member of the Board of Directors of Credit Suisse Asset Management Funds AG, Zurich, né le 4 février 1963 à Wettingen/Aargau (Suisse), résidant à Oberer Chämletenweg, 35a, CH-6333 Hünenberg See.

3) Le mandat de l'administrateur unique prendra fin le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en mai 2015.

4) Est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes la société "KPMG", ayant son siège au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B numéro 103 065.

5) Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en mai 2015.

6) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: T. GONZALES-RUBIO, D. BREGER, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 août 2009. Relation: EAC/2009/10355. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Luxembourg-Eich, le 2 septembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009115312/462.

(090138604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

---

**Design Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5884 Howald, 288, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 44.528.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/09/2009.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009115316/13.

(090138908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

---

**Euromet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 41.201.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115315/10.

(090138902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

---

**KOH-I-NOOR International SE, Société Européenne.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 127.376.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009115314/10.

(090138961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**MS Digital Download S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, avenue du Rock'N Roll.

R.C.S. Luxembourg B 147.899.

Im Jahre zweitausendneun,  
am siebenundzwanzigsten August.

Vor der unterzeichnenden Notarin Martine SCHAEFFER, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Stadt (Großherzogtum Luxemburg) in Vertretung ihres verhinderten Kollegen Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt,

sind erschienen:

1. Die Gesellschaft Deutschen Rechts „JUPITER ZWEIUNDVIERZIG GmbH“, mit Sitz in D-85046 Ingolstadt, Wankelstr. 5, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Ingolstadt unter der Nummer HR B 5155,

hier vertreten durch Herrn Marc THEWES, Rechtsanwalt, beruflich tätig in 13 rue Large, L-1917 Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Ingolstadt (Deutschland), am 25. August 2009;

2. Die Gesellschaft Deutschen Rechts „Convergenta Werbeagentur GmbH“, mit Sitz in D-80939 München, Helene-Wessel-Bogen 3, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts München unter der Nummer HR B 158438,

hier vertreten durch Herrn Pierre REUTER, Rechtsanwalt, beruflich tätig in 13 rue Large, L-1917 Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt in Ingolstadt (Deutschland), am 25. August 2009.

Die oben aufgeführten Vollmachten werden, nachdem sie durch die respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar "ne varietur" gegengezeichnet wurden, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welche beide Parteien, handelnd wie erwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

**SATZUNG**

**Firma - Sitz - Dauer - Unternehmensgegenstand - Stammkapital**

**Art. 1.**

1.1 Die Unterzeichneten gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

1.2 Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „MS Digital Download S. à r. l.“.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg.

**Art. 3.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

**Art. 4.**

4.1 Gegenstand des Unternehmens ist der Verkauf, Vertrieb und die Kommunikation über das Internet und andere elektronische Netze von Musik, Hörbüchern, audiovisuellen Produkten und anderen Produkten sowie Dienstleistungen; Verkauf und Lizenzierung von EDV-Anlagen, Geräten und Software sowie Vertrieb und Online-Vertrieb; Betrieb von einer oder mehreren öffentlichen Websites zur Bereitstellung und/oder Online-Zugang zu Musik, Hörbüchern, Produkte oder Dienstleistungen im audiovisuellen Bereich oder weitere Produkte und Dienstleistungen inklusive Musikausschnitte, Trailer, Teaser, Radiosender-Guide, Playlists und andere diesbezügliche Informationen und Inhalte sowie der Verkauf und die Bereitstellung von Werbeflächen an Dritte einschließlich der Verträge mit Sponsoren und Co-Branding mit Dritten, Beratung und Service in oben genannten Bereichen an Dritte.

4.2 Die Gesellschaft kann außerdem alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhunderttausend Euro (100'000.- EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je eintausend Euro (1.000,- EUR).

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

**Art. 7.** Die Veräußerung oder Übertragung von Geschäftsanteilen ist nur mit Zustimmung von einhundert Prozent des Gesellschaftskapitals gestattet.

## Verwaltung

### Art. 8.

8.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet.

8.2 Die Geschäftsführer haben die Befugnis, Prokuristen zu ernennen.

8.3 Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt dieser die Gesellschaft allein. Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so wird die Gesellschaft durch zwei gemeinschaftlich oder durch einen Geschäftsführer zusammen mit einem Prokuristen vertreten. Die Unterschrift eines oder auch mehrerer Prokuristen ohne gleichzeitige Unterschrift mindestens eines Geschäftsführers ist für die Gesellschaft nicht bindend.

8.4 Die Generalversammlung ist jederzeit berechtigt, einem oder mehreren Geschäftsführern die Befugnis zur alleinigen Vertretung der Gesellschaft zu übertragen.

### Art. 9.

9.1 Die Geschäftsführer haben die Befugnis, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Unternehmensgegenstandes notwendig sind oder diese fördern, soweit nicht aufgrund gesetzlicher oder satzungsgemäßer Vorschriften die Generalversammlung zuständig ist.

9.2 Die Generalversammlung kann im Innenverhältnis den Arbeits- und damit Vertretungsbereich einzelner oder aller Geschäftsführer beschränken, insbesondere zu bestimmten Rechtsgeschäften die Zustimmung aller oder einzelner Geschäftsführer oder Gesellschafter erforderlich machen.

### Art. 10.

10.1 Ein Geschäftsführer kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen mit Beschluss der Generalversammlung abberufen werden. Vorstehende Regelung gilt auch für einen Prokuristen.

10.2 Ein Prokurist kann jederzeit und ohne Angabe von Gründen durch einen gemeinsamen Beschluss der Geschäftsführer, bzw. falls nur ein Geschäftsführer bestellt ist oder die Generalversammlung einem Geschäftsführer die alleinige Vertretung übertragen hat, auch durch Beschluss des Geschäftsführers, abberufen werden.

## Generalversammlung

### Art. 11.

11.1 Die Generalversammlung wird durch alle Geschäftsführer mittels eingeschriebenen Briefes unter Angabe des Zweckes und der Tagesordnung einberufen.

11.2 Die Generalversammlung beschließt über die ihr von Gesetzes wegen und in dieser Satzung übertragenen Aufgaben.

11.3 Die Einberufung hat mit einer Frist von mindestens zwei Wochen zu erfolgen, wobei der Tag der Absendung der Einladung und der Tag der Versammlung nicht mitzurechnen sind. Der Lauf der Frist beginnt mit dem Tage der Aufgabe zur Post.

11.4 Im Einverständnis sämtlicher Gesellschafter kann auf die Einhaltung dieser Form- und Fristvorschrift verzichtet werden.

11.5 Beschlüsse der Gesellschafter können insbesondere auch im Rund-um-Verfahren in schriftlicher Form, mündlich oder per Telefon, Telefax oder Email oder auch in entsprechend kombinierten Beschlussverfahren und -formen gefasst werden, soweit nicht zwingende Formvorschriften bestehen.

11.6 Die Beschlüsse in der Generalversammlung werden, soweit nicht das Gesetz oder die Satzung etwas anderes vorschreiben, mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

11.7 Änderungen des Gesellschaftsvertrages bedürfen der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter die 75 % des Geschäftskapitals vertreten, ebenso Beschlüsse über die Kapitalerhöhung und Kapitalherabsetzung.

**Art. 12.** Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat so viele Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen. Die Vertretungsbefugnis muss der Generalversammlung durch schriftliche Vollmacht nachgewiesen werden.

## Geschäftsjahr - Jahresabschluss - Gewinnverteilung

### Art. 13.

13.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Oktober eines jeden Jahres und endet am dreißigsten September des darauffolgenden Jahres.

13.2 Die Geschäftsführung erstellt den Jahresabschluss wie gesetzlich vorgeschrieben. Die von den Geschäftsführern unterzeichnete Bilanz ist den Gesellschaftern zur Feststellung vorzulegen.

### Art. 14.

14.1 Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Geschäftskapitals erreicht hat.

14.2 Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 15.** Die Verteilung des sich aus der Bilanz ergebenden Reingewinns erfolgt nach dem Verhältnis der Nennbeträge aller Geschäftsanteile. Die Generalversammlung beschließt über seine Verwendung.

**Art. 16.** Für den Jahresabschluss, die Gewinnverteilung und die Gewinnverwendung gelten die gesetzlichen Vorschriften.

### **Auflösung - Liquidation**

#### **Art. 17.**

17.1 Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie Satzungsänderungen.

17.2 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen (oder mehrere) Liquidationsverwalter durchgeführt, welcher eine natürliche oder juristische Person sein kann und welcher durch die Generalversammlung unter Festlegung seiner Aufgaben und Vergütungen ernannt wird.

**Art. 18.** Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

### **Schlussbestimmungen**

#### **Art. 19.**

19.1 Sollten sich einzelne der vorstehenden Bestimmungen als ungültig erweisen, so wird damit die Wirksamkeit der übrigen Bestimmungen nicht berührt. In einem solchen Fall ist die unwirksame Bestimmung durch Beschluss der Generalversammlung so zu ergänzen, dass der Eintritt des beabsichtigten wirtschaftlichen Erfolges möglichst erreicht wird.

19.2 So lange ein Gesellschafter alle Anteile an der Gesellschaft besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

19.3 Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 30. September 2010.

#### *Kapitalzeichnung*

Das Gesellschaftskapital von einhunderttausend Euro (100'000.-EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile wurde von den nachstehenden Gesellschaftern wie folgt gezeichnet:

1. JUPITER ZWEIUNDVIERZIG GmbH, neunundneunzig Anteile . . . . .	99
2. Convergenta Werbeagentur GmbH, ein Anteil . . . . .	<u>1</u>
Total: einhundert Anteile . . . . .	100

Alle Anteile wurden in bar voll eingezahlt, so dass der Betrag von einhunderttausend Euro (100.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

#### *Feststellung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 8. September 1933 erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise eintausendsechshundert Euro.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die Komparenten, handelnd wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer Generalversammlung zusammengetreten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Zu Geschäftsführern werden bestellt;

*Erster Geschäftsführer (Vorsitzender):*

Herr Ralf Laffert, Geschäftsführer, geschäftsansässig L-4361 Esch/Alzette, 7 avenue du Rock'N Roll;

*Zweite Geschäftsführerin:*

Frau Mireille Talbot, Gesellschaftsverwalterin, geschäftsansässig L-4361 Esch/Alzette, 7 avenue du Rock'N Roll.

Die Geschäftsführer können Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen. Das Mandat der Geschäftsführer ist für unbestimmte Dauer gültig.

## Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in L-4361 Esch-sur-Alzette, 7, Avenue du Rock'N Roll.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Vollmachtnehmern der Parteien, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. THEWES, P. REUTER, M. SCHAEFFER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 28. August 2009. Relation: EAC/2009/10356. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen durch den zu Esch/Alzette residierenden Notar Aloyse BIEL in Vertretung von Notar Jean-Joseph WAGNER auf Grund eines mündlichen Auftrages.

Esch/Alzette, den 2. September 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009115313/168.

(090138633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**CTA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 12, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 39.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009115188/15.

(090138874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**Altafinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.703.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2009115333/13.

(090138996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**LSREF Finance, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 147.897.

## STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of August,  
Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Real Estate Fund (U.S.), L.P., a limited partnership company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the United States of America, with registered office at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, registered with the Delaware trade and companies register under number 4463154, represented by Mr Marc L. Lipshy, Vice President, of Lone Star R.E. Management Co., Ltd., general partner of Lone Star Real Estate Partners, L.P., the general partner of Lone Star Real Estate Fund (U.S.), L.P., here represented by Mrs Josiane MEISSENER, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Dallas, on 21<sup>st</sup> August 2009.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by the present articles (hereafter the Company).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the creation, acquisition, holding and/or disposal, in any form and by any means, of participations, rights and interests in, and obligations of, any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, and the administration, management, control and/or development of those participations, rights, interests and obligations.

The Company may, by any means whatsoever, use its funds to establish, manage, develop and/or dispose of all of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and/or dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, to participate in the creation, acquisition, development and/or control of any form of Luxembourg and foreign companies and enterprises, to acquire by any means, establish, own, manage, develop and/or dispose of any portfolio of securities and intellectual property rights of whatever origin and to realise them by way of sale, transfer, assignment, exchange or otherwise.

The Company may give guarantees and/or grant security in favour of third parties to secure its obligations and/or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies and any other company, pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets and grant loans, advances and/or assistance, in any form whatsoever, to its subsidiaries, affiliated companies and third parties.

The Company may take any measure and carry out any operation, including but not limited to commercial, industrial, financial, personal and real estate operations, which are directly or indirectly connected with, or may favour the development of, its corporate purpose.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name of "LSREF Finance, S.a r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR12,500.- (twelve thousand and five hundred euro), represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of EUR125.- (one hundred and twenty-five euro) per share each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Companies Act.

**Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). The manager(s) are appointed, revoked and

replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one A manager and one B manager or by the sole signature of one A manager. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their votes by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to thirty-first December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 18.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Companies Act, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

*Subscription and Payment*

All 100 (one hundred) shares have been subscribed and fully paid-up via contribution in cash by Lone Star Real Estate Fund (U.S.), L.P., prequalified, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

*Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of managers is set at three. The meeting appoints as manager of the Company for an unlimited period of time:

- as A managers:

\* Michael Duke Thomson, attorney, born on 27 August 1961 in Austin, Texas, USA, whose professional address is at 2711 N. Haskell Ave, #1800, USA, Texas, 75204 Dallas;

\* Mr Philippe Detournay, company director, born on 9 April 1966 in Hal, Belgium, whose professional address at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;

- as B manager:

\* Philippe Jusseau, accountant, born on 16 September 1979 in Strasbourg, France, whose professional address is at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

2. The registered office is established at 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt et un août,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Lone Star Real Estate Fund (U.S.), L.P., une société à responsabilité limitée de droit américain, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, enregistrée auprès du registre du commerce

et des sociétés du Delaware sous le numéro 4463154, représentée par M. Marc L. Lipshy, vice président de Lone Star R.E. Management Co., Ltd, general partner de Lone Star Real Estate Partners, L.P., le general partner de Lone Star Real Estate (U.S.), L.P., ici représentée par Madame Josiane MEISSENER, employée privée, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, le 21 août 2009.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que les présents statuts (ci-après, la Société).

**Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la constitution, l'acquisition, la détention et/ou la cession, sous quelque forme que ce soit et selon tous les moyens, de participations,

droits et intérêts et obligations, dans toute société et entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, droits, intérêts et obligations.

La Société peut utiliser ses fonds par tous les moyens pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, pour acquérir par tout moyen, établir, détenir, gérer, développer et vendre tout portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société est dénommée "LSREF Finance, S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par une décision du conseil de gérance.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la Loi de 1915.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B ou par la seule signature d'un gérant A. Le conseil de gérance peut élire parmi les membres un gérant délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre de compétence du conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.



En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également émettre leur vote par téléphone, moyennant une confirmation écrite. Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des membres du conseil est présente ou représentée au conseil de gérance.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par apport en espèces par Lone Star Real Estate Fund (U.S.), L.P., précitée, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

#### *Assemblée Générale Constitutive*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre de gérants est fixé à trois. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:  
- en tant que gérant "A":

\* Michael Duke Thomson, avocat, né à Austin, Texas, Etats-Unis d'Amérique le 27 août 1961, dont l'adresse professionnelle est à 2711, N. Haskell Ave, #1800, USA, Texas, 75204 Dallas;

\* M. Philippe Detournay, directeur de sociétés, né à Hal, Belgique le 9 avril 1966, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

- en tant que gérant "B":

\* M. Philippe Jusseau, comptable, né à Strasbourg, France, le 16 septembre 1979, dont l'adresse professionnelle est au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

2. Le siège social de la société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 août 2009. Relation: LAC/2009/34737. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009115311/295.

(090138580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

---

#### **Metallum Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 123.635.

Les comptes annuels consolidés au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2009.

Pour METALLUM HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009115354/16.

(090138909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

---

#### **Laudamar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 101.354.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009115319/12.

(090138785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

---

**Hugo Properties S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 4, avenue J.-P. Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 147.896.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

FREEWAVE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Jasmine Court, 35 A Regent Street, BELIZE CITY, BELIZE, ici représentée par Mr Miguel Muñoz, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 4, av. Pescatore, L-2324 Luxembourg, en vertu d'une procuration générale donnée au Belize, le 21 novembre 2007, copie de laquelle procuration après signature "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "HUGO PROPERTIES S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toute fois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute a tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cents dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, précède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée, par la signature individuelle de l'Administrateur délégué ou par la signature de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le quatrième jeudi du mois de juin à dix heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) FREEWAVE INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, trois cent dix . . . . .	310
Total: trois cent dix actions . . . . .	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

## Assemblée constitutive

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Est appelé à la fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué:
  - a) Monsieur Alexander Dementiyenko, né le 21 mai 1961 à Dnepropetrovsk, Ukraine, avec adresse à Katerinoslavsky avenue 2, Dnepropetrovsk, Ukraine 49 004  
Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - b) Monsieur Alain Balanzategui, administrateur de sociétés, né le 17 septembre 1969 à Pétange, avec adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,
  - c) Monsieur Miguel A. Muñoz Perez (Espagne), administrateur de sociétés, né le 5 février 1958 à Puertollano, avec adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg,
  - d) Mlle Nathalie Clercx, administrateur de sociétés, née le 21 octobre 1979 à Liège (Belgique) avec adresse professionnelle au 4, avenue J.-P. Pescatore, L- 2324 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
  - Monsieur Henri VANHERBERGHEN, ingénieur commercial et comptable agréé, né le 15 mai 1941 à Uccie, Belgique, demeurant au 78, rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles, Belgique.
- 4) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.
- 5) Le siège de la société est fixé au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Muñoz et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 août 2009. LAC/2009/34518. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009115310/135.

(090138568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**Tuvalu Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 34.957.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 septembre 2009.

Pour TIVALU HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009115349/15.

(090138889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

**Southern African Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 49.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009115342/11.

(090139015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

---

**WIKIO Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.995.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009115343/11.

(090139031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

---

**Southern African Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 49.477.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009115341/11.

(090139012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

---

**Blackburn International Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 147.905.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf, le sept août

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Gabor Josef VARSZEGLI, né à Budapest (Hongrie), le 25 décembre 1946, demeurant à H-1026 Budapest, UI Palatinus

ici représenté par Benoît de Bien, consultant, demeurant professionnellement à 75 Parc d'activités, Capellen en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Budapest le 3 août 2009

laquelle procuration après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée. Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BLACKBURN INTERNATIONAL LUXEMBOURG" Sàrl.

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et ou développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-C) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125.-EUR) chacune, réparties comme suit:

I. Gabor Josef Varszegi, cent parts . . . . .	100
Total des parts: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par l'apport d'une créance ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

#### **Gérance - Assemblée générale**

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

#### **Année sociale - Bilan**

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

**Art. 15.** Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

#### Disposition générale

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000.-EUR

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi à L-8308 Mamer / Capellen, 75, Parc d'Activités

2.-Le nombre des gérants est fixé à un. 3.-L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée La société à responsabilité limitée SEREN Sàrl, dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75 Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce des sociétés sous le numéro B110588.

La société sera valablement engagée par la signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 14 août 2009 - WIL/2009/673 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 27 août 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009115304/112.

(090138835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2009.

### EEC European Emissions Control S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 152, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 89.470.

#### Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du July 27, 2009

L'assemblée générale décide d'élire M. Manuel Martinez, M. Ashok Patel, et M. Stephen E. Pirnat en tant que membres du Conseil de Gérance dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

L'assemblée générale décide de déléguer la gestion journalière de la société à Monsieur Manuel Martinez dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour EEC European Emissions Control S.à r.l.

Manuel Martinez

Gérant

Référence de publication: 2009115157/17.

(090138420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2009.